

**CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ  
MALGRÉ DES CAPITAUX PROPRES DEVENUS INFÉRIEURS  
À LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL  
OU  
RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES**

## Formulaire

- Formulaire de déclaration de modification (M2).

## Pièces justificatives

### POUR LA SOCIÉTÉ

- 1 copie du procès-verbal, certifiée conforme par le représentant légal.
- Pour la continuation de la société uniquement : 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis<sup>1</sup>.

### AUTRES PIÈCES

- 1 original du pouvoir nominatif signé par le représentant légal, sauf si les actes comportent la procuration donnée au signataire du formulaire.
  - **Pour le 93 uniquement**, ajouter 1 justificatif de l'identité du bénéficiaire du pouvoir (copie de la pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique ou copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois pour une société).

Pour vous aider à préparer votre dossier (formulaire, modèles de document, tarif...), rendez-vous sur notre site à l'adresse <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites>

<sup>1</sup> Pour les SNC et les sociétés en commandite simple, seul un exemplaire du journal est accepté (aucune attestation de parution admise).